

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique relative à l'élaboration du PLU de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier

Par arrêté n°03/2022 en date du 8 juin 2022, le Maire de la commune de Saint-Julien-le-Montagnier a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Le projet de PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale; l'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête.

L'enquête se déroulera en Mairie de Saint-Julien-le-Montagnier du 4 juillet 2022 à 09h00 au 4 août 2022 à 17h00

Le dossier d'enquête publique est consultable :

- **En mairie** de Saint-Julien-le-Montagnier : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, les lundis et jeudis de 13h30 à 17h30 et le samedi 9 juillet de 8h30 à 12h00.
- Sur un poste informatique comprenant le dossier d'enquête publique mis à disposition du public à la mairie de Saint-Julien-le-Montagnier.
- **Sur le site internet** suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4073>.

Chacun pourra consigner éventuellement ses observations, à compter du 4 juillet 2022 à 09h00 jusqu'au 4 août 2022 à 17h00 :

- Soit sur le **registre d'enquête** ouvert à cet effet en mairie,
- Soit les **adresser par écrit** à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, en mairie de Saint-Julien-le-Montagnier - 22, rue de l'Hôtel de Ville - 83560 Saint-Julien-le-Montagnier,
- Soit **par mail** à l'adresse : enquete-publique-4073@registre-dematerialise.fr.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie aux dates et heures suivantes :

- **lundi 4 juillet 2022 de 09h00 à 12h00**
- **samedi 16 juillet 2022 de 09h00 à 12h00**
- **jeudi 21 juillet 2022 de 14h00 à 17h00**
- **samedi 30 juillet 2022 de 09h00 à 12h00**
- **jeudi 4 août 2022 de 14h00 à 17h00**

Caractéristiques principales du projet de PLU :

- Revitaliser la commune en développant l'offre en matière d'habitat, de tourisme, d'artisanat, de commerces et services afin de développer l'emploi ;
- Développer la vocation touristique de Saint Julien le Montagnier ;
- Permettre un développement maîtrisé de l'urbanisme en favorisant la mixité sociale ;
- Préserver le patrimoine, les paysages, les milieux naturels et les continuités écologiques ;
- Protéger les ressources naturelles ;
- Maintenir le potentiel agricole pour des raisons tant économiques, qu'environnementales et paysagères ;
- Prendre en compte les risques naturels.

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

Cette enquête publique unique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de PLU et de formuler des remarques et observations préalablement à l'approbation du document.

À l'issue de cette enquête, le conseil municipal pourra approuver la révision du PLU, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire Enquêteur.

Modalités relatives à l'enquête :

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées par courrier, auprès de Monsieur Emmanuel Hugou, Maire de Saint-Julien-le-Montagnier, 22 rue de l'Hôtel de Ville, 83 560 Saint-Julien-le-Montagnier, ou par téléphone au 04 94 80 04 78.

Monsieur Michel MILANDRI a été désigné commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Toulon par décision n° E19000109/83.

À l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur, qui rencontrera sous huit jours le Maire de Saint-Julien-le-Montagnier afin de lui communiquer un procès-verbal de synthèse des observations. Dans un délai de quinze jours, le Maire pourra éventuellement produire ses observations. Le Commissaire-Enquêteur rendra son rapport et ses conclusions motivées, dans un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête, accompagnés du registre et pièces annexées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4073>, et ce pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.